

0260032U
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ANDRE COTTE
9 RUE DE PICPUS
26240 ST VALLIER
Tel : 0475231455

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de participation aux charges communes

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/10/2021
Réuni le : 18/10/2021
Sous la présidence de : Mourad Hammami
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe le taux de participations du SRH aux charges communes

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le taux de participations du SRH aux charges communes est fixé à 23%

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0